

Déposé au Greffe

le 22 JUIN 2009

sous le N° 2905628

RCS N° 30 B J291

3 AXES

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 40.000 €

199 rue de la Bougrière — 44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE

379 604 135 RCS NANTES

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMENT

LE 30 MAI 2009

L'an deux mil neuf,

Le trente mai,

A quatorze heures,

L'Actionnaire unique de la société 3 axes, société par action simplifiée au capital de 40.000 €, dont le siège social est à SAINTE LUCE SUR LOIRE n° 199 DE LA RUE DE LA BOUGRIERE, immatriculée au RCS de NANTES 379 604 135, représentée par son Président Monsieur LEROY Gérard,

Monsieur Gérard LEROY Préside la séance et remplit les fonctions de secrétaire.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Agrément de nouveaux associés,
- Cession de la totalité des actions 3 AXES détenues par Monsieur LEROY Gérard,
- Démission et nomination d'un Président en remplacement de Monsieur LEROY Gérard démissionnaire,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président propose de passer au vote des résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée agréée comme nouveaux associés :

- Monsieur NGUYEN Guillaume, demeurant Le Perreux sur Marne (Val de Marne - 94170), 41 bis boulevard Foch,

- Monsieur NGUYEN Brice, demeurant 140B Chemin de la Garenne 77610 – LA HOUSSAYE EN BRIE (Seine & Marne),

- Monsieur NGUYEN Patrick, demeurant 140B Chemin de la Garenne 77610 – LA HOUSSAYE EN BRIE (Seine & Marne),

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale autorise la cession de la totalité des actions détenues par Monsieur LEROY Gérard au profit de :

- Monsieur NGUYEN Guillaume à concurrence de.....1.000 actions

- Monsieur NGUYEN Brice à concurrence de.....1.000 actions

- Monsieur NGUYEN Patrick à concurrence de..... 500 actions

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale après avoir pris connaissance de la décision de Monsieur LEROY Gérard de ne plus exercer ses fonctions de Président de la société, décide de nommer en remplacement Monsieur NGUYEN Guillaume, et ce pour la durée de son mandat.

L'Assemblée prend acte de cette démission et remercie son Président pour les services rendus à la Société 3 AXES.

Monsieur NGUYEN Guillaume déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale donne tout pouvoir au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités requises par les résolutions adoptées.

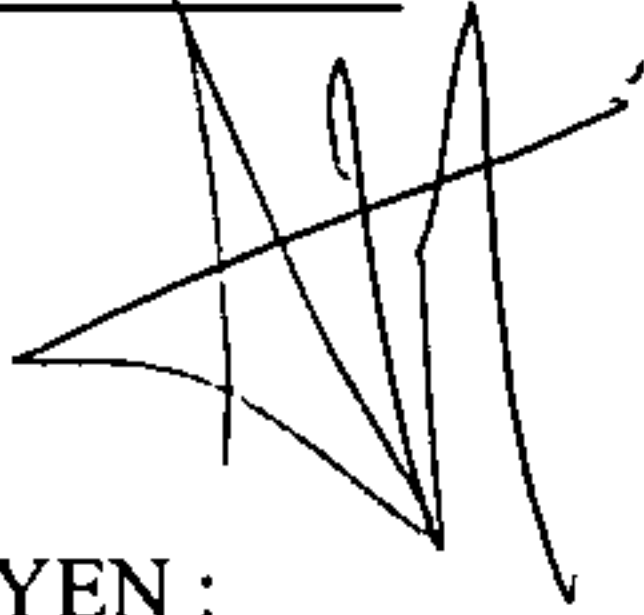
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par Monsieur Gérard LEROY et Messieurs NGUYEN Guillaume, Brice et Patrick.

Gérard LEROY :



Guillaume NGUYEN :



Brice NGUYEN :



Patrick NGUYEN :

